



BADGES – Les Questions Réponses sur les badges de POP’Services

Objectif : Les réponses aux questions les plus fréquentes sur les badges de POP’Services

A partir de ce mercredi 5 mai, un badge personnel et nominatif attend les coopérateurs à l’accueil du magasin.

Voici quelques informations à ce sujet

Table des matières

C’est quoi le badge POP la Coop ?	1
Comment et quand récupérer mon badge ?	1
Mon service et mes courses ?	2
A quoi sert le badge ?	2
J’ai perdu mon badge. Que dois-je faire ?	3
J’ai oublié mon badge à la maison. Puis-je faire mes courses ?	3
Je veux ajouter mon numéro de badge dans le portefeuille électronique de mon smartphone. C’est possible ? ...	4
J’ai une question mais je ne trouve pas la réponse dans ce document	4

C’est quoi le badge POP la Coop ?

Le badge POP la Coop est votre carte d’identité qui montre votre appartenance à la coopérative.

Le badge affiche un code-barre de 13 chiffres. Votre code est unique et personnel. Il permet de vous identifier lors de vos passages au magasin et de vérifier l’état de vos services.

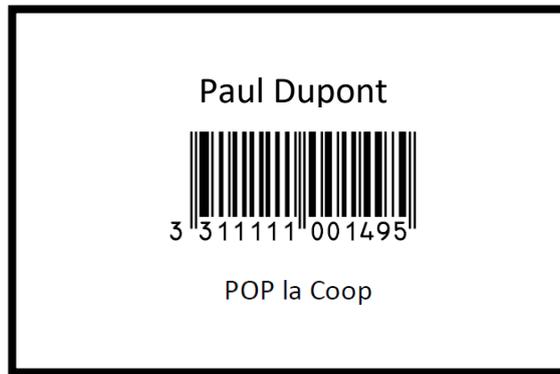
Le badge est numéroté de la façon suivante (ex : 33 11111 00149 5) :

- Code pays France (2 chiffres) : 33
- Code Pop la Coop (5 chiffres) : 11111
- **Numéro de séquence (5 chiffres) : 00145**
- Clé de contrôle (1 chiffre) : 5

Comment et quand récupérer mon badge ?

A partir **ce mercredi 5 mai**, vous pourrez réclamer votre badge nominatif à l’accueil du magasin.

- Les coopérateurs inscrits à la coopérative et ayant activé leur compte POP’Services avant le 25 avril 2021, ont un badge **nominatif** préparé avec leur nom imprimé.



- Les coopérateurs ayant activé leur compte après le 25 avril 2021 et les nouveaux coopérateurs, ont un badge **non nominatif**. A la remise du badge, le nom du coopérateur sera inscrit à la main.



Quelles sont les règles de fonctionnement de POP la Coop ?

Pour bénéficier des produits et services de POP la Coop, tu t'es engagé à participer au fonctionnement du supermarché à hauteur de 3 heures toutes les 4 semaines.

Pour rappel, les règles sont les suivantes :

- Pour faire ses courses, tu as le droit à un service de retard (en plus du service non-réservé de ton cycle actuel) pour faire ses courses (-3h).
- A partir de deux services en retard (en plus du service non-réservé de son cycle actuel), l'entrée du magasin pourra t'être refusée (-6h ou plus)
- Il n'y a pas de pénalité dans le cadre des services en retard. Il faut juste effectuer autant de services que l'on a de services en retard pour être à nouveau à jour dans son compte.

A quoi sert le badge ?

Aujourd'hui quand la personne à l'accueil scanne votre badge, votre état de services s'affiche à titre indicatif sur l'écran.

	<p>Le coopérateur est à jour dans son service (service réservé ou fait) Le coopérateur peut faire ses courses.</p>
--	--

<p><i>Salut Céline !</i> Ton compteur temps est à 0h00</p>  <p>Pense à réserver les 3h00 qu'il te manque 😊</p>	<p>Le coopérateur n'a pas encore réservé son service Le coopérateur peut faire ses courses. Il peut réserver son prochain service.</p>
<p><i>Hello Sab !</i> Ton compteur temps est à -3h00</p>  <p>Oups, tu es en retard ! Il te reste 6h00 à réserver !!</p>	<p>Le coopérateur est en retard dans ses services (-3h) Le coopérateur peut encore faire ses courses. Un rappel de ses heures à réserver s'affiche.</p>
<p><i>Hello Julie !</i></p>  <p>Oups, tu es vraiment trop en retard sur ton devoir ! 😞 Ton compteur temps est à -6h00 !!!</p>	<p>Le coopérateur est trop en retard dans ses services (-6h et plus). Le coopérateur ne peut plus faire ses courses. Il doit combler son déficit de service avant de pouvoir faire ses courses.</p>
<p><i>Salut Céline !</i></p>  <p>Ton compte est gelé ! Tu ne peux pas faire tes courses aujourd'hui ! 😞 Rendez vous sur ton espace membre pour programmer le dégel !</p>	<p>Le compte est gelé. Le coopérateur ne peut pas faire ses courses. Il doit « dégeler » son compte pour pouvoir faire ses courses</p>
<p><i>Salut Sophie !</i></p>  <p>Ton compte est fermé ! Mais je suis content de te voir revoir quand même ! 😊</p>	<p>Le compte est non activé ou fermé. Le coopérateur ne peut pas faire ses courses.</p>

A terme, la coopérative sera en mesure de faire des statistiques sur la fréquentation du magasin.

J'ai perdu mon badge. Que dois-je faire ?

Pas de souci, la procédure pour ça est prévue. Si tu ne retrouves pas ton badge, la coopérative t'en donnera un nouveau (à conserver précieusement) et t'expliquera comment le lier à ton compte POP'Services.

J'ai oublié mon badge à la maison. Puis-je faire mes courses ?

Absolument ! Cependant, tu attendras un peu plus longtemps à l'accueil pour le temps de vérification. La personne à l'accueil peut retrouver ton numéro de badge et donc vérifier si tu peux venir faire tes courses.

Je veux ajouter mon numéro de badge dans le portefeuille électronique de mon smartphone. C'est possible ?

Bien sûr ! La lecture des badges sur les applications de portefeuille électronique des smartphones fonctionne parfaitement.

J'ai une question mais je ne trouve pas la réponse dans ce document

Tu as une question restée sans réponse. Transmet la par mail à l'équipe informatique (informatique@poplacoop.fr) qui te donnera la réponse le plus rapidement possible.